

## **Plan hiver et crise sanitaire : forte mobilisation des acteurs de la solidarité pour l'hébergement et l'accompagnement inconditionnel des personnes à la rue.**

La situation des personnes à la rue reste très critique à l'approche de l'hiver et à mesure que l'épidémie progresse.

Dans ce contexte difficile, [l'instruction du 3 novembre](#) signée du ministre de l'intérieur, du ministre des solidarités et de la santé, de la ministre déléguée chargée du logement, de la ministre déléguée chargée de la citoyenneté, concernant la prise en charge et le soutien aux populations précaires face à l'épidémie du Covid-19 précise aux préfets de région et de département les objectifs et conditions de mise en œuvre du plan hiver ainsi que les actions de solidarité à déployer. Cette instruction rappelle la priorité donnée à l'hébergement des personnes à la rue « quel que soit leur statut » grâce à l'ouverture « d'autant de place que nécessaire en fonction des remontées des 115 SIAO et des maraudes ».

Une volonté qui doit être saluée même si la Fédération regrette l'absence d'objectifs chiffrés d'ouverture de places pour cette campagne hivernale. Elle rappelle également le principe d'aucune sortie sèche des CADA-HUDA sauf hébergement d'urgence ou procédure de reconduite des personnes. Les préfets sont également appelés à organiser avec les acteurs la fluidité vers le logement (sans objectif quantitatif de relogement) et à réunir des « coordinations départementales de l'aide alimentaire ». Les équipes mobiles sanitaires intervenant dans les structures et sur les lieux de vie des personnes seront également réactivées sous le pilotage des ARS, ainsi que les équipes « d'aller vers » CAF-CPAM. La distribution de masques aux personnes précaires via les associations est prévue à partir du 16 novembre, avec la demande formulée par les associations de disposer de masques adaptés aux enfants.

Le Ministère du Logement a réuni les associations le 9 novembre autour des objectifs de cette instruction et a annoncé l'ouverture, depuis le déclenchement du plan hiver, de 5000 places supplémentaires (la Fédération a demandé leur répartition territoriale). Les équipes des maraudes et des SIAO seront renforcées et de nouveaux accueils de jours ouverts pour répondre aux diminutions de capacités liées à la crise sanitaire.

Dans cette période difficile, il est plus que jamais essentiel que le réseau s'organise pour s'assurer du respect de la mise en œuvre de l'instruction dans les territoires et remonte au national les difficultés rencontrées et les besoins constatés sur le terrain, notamment en matière d'hébergement, de prix de journée pratiqués et de renfort de la veille sociale. La Fédération continuera d'organiser des échanges réguliers avec les Fédérations régionales, les adhérents et les SIAO dans les jours et semaines à venir.

Ci-dessous l'instruction du Ministre de l'Intérieur sur la prise en charge et le soutien aux populations précaires face à l'épidémie du covid-19, en date du 3 novembre :

[Instruction prise en charge populations précaires Covid 19.01](#)

